

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC754

présenté par
M. Maillot et Mme Bourouaha

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« onze »

le nombre :

« treize ».

I. – En conséquence, à l'alinéa 8, substituer au nombre :

« deux »

le nombre :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter le nombre de représentants des salariés élus au sein du conseil d'administration de la société France Médias.

La création de la holding France Médias aura un impact significatif sur les conditions de travail de l'ensemble des salariés de ces sociétés, c'est pourquoi les rédacteurs de cet amendement considèrent que la voix des salariés doit être mieux prise en compte au sein du conseil d'administration.